

3 KELLER ▶

15 F. - Le mensuel du Centre gai&lesbien - N° 37 - Avril 1998

Discriminations
à la MGEN

Dossier :
Les Sans-papiers

Le Coming-out de Joël Brélivet :
“Je revendique ma Celtitude et ma Gaititude”



Le Centre Gai & Lesbien et

TO·GO

vous emmènent

POUR VOUS LES FILLES

CROISIÈRE EN TURQUIE "ANTALYA"

Départ Paris le lundi du 22 au 29 juin
8 jours – 7 nuits : 3 280 F

- Transport aérien
- Logement en cabine double
- Excursions et animations
- Pension complète

1 SÉJOUR EN GRÈCE "PAROS"

du 4 au 12 juillet

1 semaine en demi pension
à partir de 1 660 F*

*Tarif sans le vol

POUR VOUS LES GARÇONS

WEEK-END À ISTANBUL

Hôtel Villa Zurich

Ascension du 21 au 24 mai

À 5 mn à pied de la place Taksim

3 nuits – 4 jours : 2 959 F

CROISIÈRE EN TURQUIE "ANTALYA"

Départ Paris le lundi du 22 au 29 juin
8 jours – 7 nuits : 3 280 F

- Transport aérien
- Logement en cabine double
- Excursions et animations
- Pension complète

Renseignements et inscriptions
01 42 16 83 83

Le 3 Keller est édité par le
Centre gai & lesbien (ASBL
loi 1901, J.O. 22 mars 1993),
3, rue Keller, 75011 Paris.

Accueil : 01.43.57.21.47
Publicité : 01.43.57.42.32
Administration : 01.43.57.75.95
Fax : 01.43.57.27.93

Directeur de publication :

Christophe Hannequin
Rédactrices en chefs :
Marine Rambach et
Anne Rousseau
Maquette : Corinne Peyrie
Publicité : Alexis Meunier,
Marc Théobald (01.43.57.75.95)
Impression / photogravure :
Autographe
ISSN : 1261-323X
Prix de vente : 15 F
Abonnement : 150 F - règlement à
l'ordre du Centre gai & lesbien.
Ont participé à ce numéro :
Lionel Povert, Nazeer Shadoo
Buccus, Michela Frigiolini,
Judith Silberfeld, Valérie Tardieu,
Éric Lamien, Fabien Rivière,
Alain Montessa.
Photo de couverture :
Tom Craig
Dépot légal à parution

Président : Christophe Hannequin
Secrétaire général :
Laurent Jourdain
Trésorier : Robert Labuthie
Directeur : Alexis Meunier
**Coordinatrice des actions sociales
et de lutte contre le sida :**
Stéphanie Warner
Assistant administratif :
Guillaume Daniel
Chargée de communication :
Michela Frigiolini
Secrétaire administrative :
Diana Ramirez
Responsables de groupes :
Accueil : Olivier Dupeyron
Cafétéria : Alain Cabello
Café positif : Stéphanie Warner
Droits des lesbiennes et des gais :
Christine Waigl
Bibliothèque : Efthimios Kalos
Vendredi des femmes :
Nathalie Millet
Prisons : Joël Brelivet

L'envoi de documents au journal
implique l'accord de leurs
auteur(e)s pour leur libre publica-
tion. Toute reproduction, même
partielle, est formellement interdite
et engage les contrevenants à des
poursuites judiciaires. Les textes
n'engagent que leurs auteur(e)s.

Adresse internet : <http://www.cglparis.org>

Le Centre gai et lesbien est un lieu d'accueil et de débats, de soutien et d'information à destination des gais et lesbiennes, transsexuelles ou de toute personne se posant des questions sur l'homosexualité, la transsexualité ou sur le V.I.H.

Le Centre est un lieu communautaire ouvert. Un lieu de mixité entre lesbiennes et gais, entre bis et homos, entre personnes de sexualités différentes, entre genres, confessions, opinions, cultures et âges divers.

Le Centre de gai et lesbien est militant. Il défend les droits des gais, lesbiennes, bisexuels, transsexuels (etc.), il intervient, proteste, réfléchit, affirme et revendique. Le 3 Keller a pour ambition de refléter cet esprit.

Come out	p. 5
Le come out d'un enfant du baby-boom	
Entretien	p. 6
Entretien avec André Labarrère, Maire de Pau	
Droit	p. 8
Discriminations à la MGEN	
Culture	p. 10
Dancez avec Pina Bausch	
DOSSIER	p. 12
Les sans-papiers	
Page militante	p. 19
Militez sans vous fatiguer	
Sida	p. 20
Les débats au Centre gai & lesbien	
Gastronomie	p. 22
L'Ange Heurtebize	

CENTRE GAI & LESBIEN ►

Lesbiennes : tous les jours, en particulier le vendredi de 20 h à 22 h.

Jeunes gais et lesbiennes : animé par le MAG le jeudi de 18 h à 20 h.

Transsexuels : accueil par l'ASB le jeudi de 14 h 30 à 18 h.

Bisexuels : un lundi sur deux à 20 h.

Parents et futurs parents gais et lesbiens : animé par l'APGL le 3^e mercredi du mois à 20 h.

Juifs(ves) homosexuel(le)s : animé par le Beit Haverim le dernier jeudi du mois à 20 h.

Randonneurs et randonneuses : animé par Rando's le 1^{er} mardi du mois de 18 h 30 à 20 h.

Gros et leurs amis : animé par les Gais nounours le 2^e mardi du mois à 18 h 30.

Permanences téléphoniques

Permanence médicale assurée par l'Association des médecins gais (AMG) le mercredi de 18 h à 20 h et le samedi de 14 h à 16 h au 01.48.05.81.71.

Pour les transsexuel(le)s, permanences de l'Association du syndrome de Benjamin (ASB) les jeudis de 14 h 30 à 18 h au 01.43.57.21.25.

Groupes de paroles

Animés par des praticiens de l'AMG :

Un groupe pour séropositifs, un mardi sur deux à 20 h 15.

Un groupe mixte sur la connaissance de soi et de l'autre à travers la sexualité, un mardi sur deux à 20 h 15.

Services sociaux et juridiques

Permanences conseillers sociaux : sur rendez-vous les lundis et jeudis de 18 h à 20 h.

Permanences juridiques : tous les mardis de 20 h à 22 h au 01.43.57.46.65 et tous les quinze jours sur rendez-vous (renseignements à l'accueil).

Café positif

Tous les dimanches de 14 h à 19 h.

Séjours de ressourcement pour personnes touchées par le VIH

Pour toute inscription ou information, prenez contact avec l'accueil du Centre au 01.43.57.21.47.

Sida Info Service, 7j/7, 24 h/24 au 0.800.840.800 (appel gratuit).

Ecoute gaie au 01.44.93.01.02 (en semaine de 18 h à 22 h et le samedi de 18h à 20h).

SOS Homophobie au 01.48.06.42.41 (du lundi au vendredi de 20 h à 22 h).

Zooms

Depuis décembre, le **Centre gai et lesbien** organise avec **Sida Info Service**, et le soutien de **Radio FG** et du journal **Ex Aequo**, une série de débats publics.

Jeudi 16 Avril 1998, de 20 h à 22 h 30 :

La visibilité des sexualités «hard» et l'évolution des attitudes de prévention, débat animé par Eric Lamien

L'épidémie du sida, et les associations de lutte contre le sida ont amené des changements fondamentaux dans les discours sur la sexualité. Premièrement, en abordant la sexualité comme un ensemble de pratiques sexuelles, elles ont substitué à la notion de "groupes à risque" (idée qui malheureusement n'est pas tout à fait éradiquée ni dans le système des soins ni sur un plan social) celle de pratiques à risque.

Deuxièmement ce discours a permis la mise en lumière de pratiques sexuelles jusque là occultées, et d'en reconnaître le caractère épanouissant.

Les sexualités "hard" sont un exemple frappant de cette émergence.

Jeudi 21 Mai 1998, de 20 h à 22 h 30 :

Comportements sexuels et identité sociale des jeunes homosexuelles, débat animé par Eric Lamien

Souvent, identité sexuelle et identité sociale sont antinomiques chez les jeunes homosexuel/les, et cela de façon dramatique (trois fois plus de suicides chez les jeunes homosexuel/les que chez des jeunes hétérosexuel/les du même âge).

Les questionnements autour de la "découverte" de son homosexualité sont fréquents.

Pourtant ces interrogations, difficiles voir impossibles à formuler, notamment dans le cadre de l'Education Nationale, sont trop souvent frustrées ou tout simplement niées. Le manque d'une prise en compte juridique et sociale des homosexuel/les et de l'homosexualité consolide cet état des choses.

Cette difficulté à harmoniser son identité représente une vulnérabilité supplémentaire face à l'épidémie de VIH (de nombreuses contaminations surviennent lors des premières relations sexuelles), puisque ces situations ne sont pas la cible des messages de prévention.

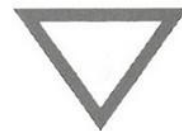
**Ces débats ont lieu au Centre gai & lesbien
3 rue Keller 75011 Paris**

Permanences juridiques :

*tous les mardis
de 20 h à 22 h au
01.43.57.46.65
et 1 mercredi sur 2
sur rendez-vous (renseignements à l'accueil).*

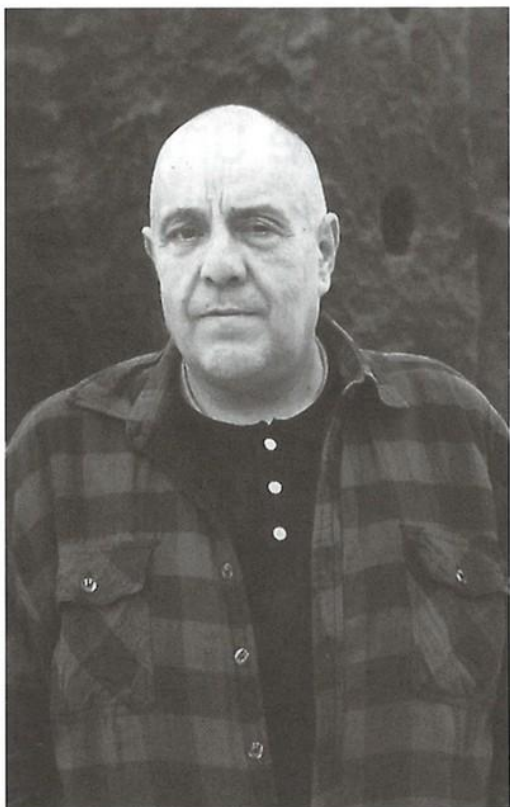
Permanences conseillers sociaux :

*sur rendez-vous
les lundis et jeudis
de 18 h à 20 h.*



Le come-out de Joël Brelivet

La sortie du placard par un enfant du Baby-boom



- Quand et comment as-tu compris que tu étais homosexuel ?

- Il a fallu longtemps pour que je comprenne que j'étais homosexuel, et plus de temps encore pour que je m'accepte comme tel. Je suis né en 45, à Douarmenez, dans le Finistère sud.

A 13 ans, j'avais des relations sexuelles avec d'autres garçons de mon âge, mais j'ignorais ce qu'était l'homosexualité. Ce type de masturbation réciproque était courant, c'était naturel, ça faisait partie de nos jeux.

A 17 ans, alors que je vivais à Paris, j'ai eu des relations plus suivies avec des garçons de mon lycée. Mais ce n'est qu'au moment de mon

service militaire, quand j'ai entendu parler d'un appelé qui avait été réformé pour homosexualité, que j'ai réalisé que je l'étais moi aussi. J'ai pris peur. Alors j'ai essayé de sortir avec des filles. On ne peut pas dire que ça ait été un franc succès. J'ai continué à fréquenter les vespasiennes ou des réseaux

d'amis homos.

Pour autant je ne m'identifiais pas comme homosexuel. Je me rappelle qu'un jour, c'était après 1968, j'ai vu des gais défiler dans une manifestation de la CGT. Le service d'ordre était débordé par les pédés. A l'époque, ça ne m'a pas attiré. Je manquais d'information, je ne me sentais pas proche d'eux. J'aimerais aujourd'hui pouvoir revenir en arrière et les rejoindre.

- Qu'est-ce qui t'a finalement décidé à rejoindre le milieu homo ?

- D'abord il y a eu le Sida. On s'est mis à parler d'homosexualité, à la

télévision et dans les journaux. En 1993, j'ai vu Cleews Vellay au Sidaction. Il m'a fait forte impression : il était homo comme moi, mais lui se montrait. Il représentait et représentait encore quelque chose de fort. Et puis j'étais d'accord avec ce qu'il disait. Finalement en 96, je suis allé à la Gay-pride. J'avais 51 ans. le choc a été terrible, une vraie claque dans la gueule. J'avais débarqué le matin à Montparnasse.

Je me suis retrouvé avec des milliers de gens qui étaient comme moi, j'étais comme eux. C'était fantastique, extraordinaire. Il y avait tout ce que j'avais rêvé de voir : des gens de toutes les générations, des femmes avec des poussettes, il y avait même des chevaux ! Je voulais absolument voir tout le monde, j'allais, je venais, j'avais la tête qui tournait. Les gens autour ne paraissaient pas hostiles. Cette Gay-Pride, elle a changé toute ma vie. Aujourd'hui je me sens bien. Je plains les hétéros : il n'y a pas d'Hétéro Pride!

- Tu t'es investi dans l'observatoire gai et lesbien des prisons. Pourquoi ?

- Les détenus sont enfermés et cet enfermement les détruit. Je suis très bouleversé par ça parce que ça me renvoie à mon propre

enfermement, à ce refus de soi que ma génération a vécu.

Il y avait toute cette pression sociale que nous avons subi et que nous n'avions pas su changer car nous étions seuls, isolés.

J'ai perdu beaucoup de temps et maintenant je mets les bouchées doubles pour rattraper toutes ces années et pour que les jeunes s'acceptent plus vite et mieux que nous.

- Pourquoi mêles-tu celtitude et gaititude ?

- Quand je suis venu à Paris pour la première fois, quelqu'un m'a dit : "Vous, les Bretons, vous venez manger le pain des Français !". Depuis je me revendique celte. Je ne supporte pas que l'extrême droite récupère comme symbole la croix Celtique. Nous, cette croix on la met sur nos tombes.

Et quand je pense que certains gais soutiennent le FN, je me dis que si un jour on m'oblige à monter dans un wagon, je ne serai pas seul : ils seront avec moi.

Il y a une phrase d'un musicien breton, Dan Ar Braz, que j'aime beaucoup : "Il faut devenir soi-même pour accepter la différence des autres. Pour aller à la rencontre des autres, il faut être sûr de sa propre identité, avoir réussi la conquête de soi."

Anne et Marine

Le dire pour l'exemple

Député et maire de Pau, André Labarrère est sorti du placard récemment, ce qui reste une exception pour un homme politique français.

On pouvait déjà le lire entre les lignes du premier tome de sa saga paloïse, "Le bal des célibataires" (Ramsay, 1997) ; cela est confirmé par le récent second tome "Le Baron rouge" (Ramsay, 1998) : le romancier André Labarrère a un double, Maximilien de Mauveclair, un des principaux

Qu'un homme politique français dise publiquement son homosexualité reste un événement.

personnages de cette chronique un rien ingénue de la bonne ville de Pau dans les premières décennies de ce siècle.

Un double jeune, beau, intelligent, séduisant, ambitieux, mais tragiquement tiraillé entre sa vie privée et son destin public : Maximilien de Mauveclair porte un terrible secret, il a de tendres inclinations pour un jeune homme de son âge, bref, il est "gay" (si ce terme peut être utilisé ici malgré son anachronisme et sa résonance identitaire). Mais Maximilien de Mauveclair veut mener carrière politique :

il conquiert de haute lutte la mairie de Pau contre le camp conservateur. Et doit, pour se faire, masquer ses amours. Autant dire que ce Maximilien ressemble comme un frère de fiction à l'actuel et réel maire de Pau, l'homme politique André Labarrère. A quelques nuances près, il est vrai : Maximilien pousse la

dissimulation jusqu'à épouser une femme qui, elle, se voue aux amours lesbiens. André Labarrère est resté céliba-

taire. Romancier à succès, le premier magistrat de Pau a fait son come out au détour d'une interview accordée à RTL en février dernier.

Qu'un homme politique français dise publiquement son homosexualité reste un événement. Même si le député-maire de Pau a du mal à la formuler ainsi, sa démarche est un acte de visibilité politique. Bien sûr, les plus tatillons diront qu'à 70 ans, André Labarrère est en fin de carrière, ce qui relativise la portée de son geste. Il n'en demeure pas moins que c'est la première fois qu'un parlementaire en

exercice, maire d'une cité importante, notable reconnu dans sa région (il fut président du conseil régional d'Aquitaine), ancien ministre (de 1981 à 1986) et toujours membre du bureau national de son parti, le PS, a le souci d'officialiser son homosexualité, dans un but "pédagogique" : témoigner que l'on peut être homosexuel et néanmoins mener une belle carrière au sein du sérail politique. Entretien.

Qu'est ce qui vous a conduit à passer des allusions littéraires sur votre homosexualité à cette déclaration publique ?

La création littéraire, qui comprend toujours des aspects autobiographiques, m'a permis dans un premier temps de m'exorciser. A travers ce personnage de Maximilien, c'était une sorte de défoulement. Mais quand, en tant que militant politique, on dit lutter contre la langue de bois, alors autant aller jusqu'au bout ! Ça n'a pas été une décision facile, en France le non dit est très fort. Je veux sortir la vie politique de son hypocrisie et transmettre un message.

En témoignant, je veux



Mario Gueneau

donner un peu d'espoir aux jeunes, leur montrer que l'on peut être homosexuel et réussir le parcours que l'on a voulu mener.

Votre homosexualité a-t-elle été un frein à votre carrière politique ?

Faire de la politique, c'est avoir un mode de vie qui ne s'accorde pas avec une vie de couple traditionnelle. Mais en même temps la carrière politique exige une vie bien cadrée. J'aurais fait une carrière plus brillante si j'avais été hétérosexuel. J'aime citer cette phrase de Madame de Staël : "La gloire est le deuil éclatant du bonheur". En ayant toujours privilégié dans ma vie ces aspects de bonheur et de tendresse, j'ai certainement sacrifié la gloire...

Plus jeune, avez-vous eu des difficultés à vivre votre homosexualité ?

Quand j'ai compris que j'étais homosexuel, à quinze

ans, je me souviens que cela a été une déchirure, j'en ai beaucoup souffert.

A 16 ans j'ai fui Pau pour Paris, puis le Canada, pour être moi-même. Cette fuite m'a permis de mieux m'assumer. Au Canada, j'ai mené carrière à la télévision, mais j'avais envie de faire de la politique. Je suis donc revenu à Pau.

Vos concitoyens ignoraient-ils tout de votre homosexualité

avant vos déclarations publiques ?

Non, beaucoup savaient et cela ne m'a pas empêché d'être élu et réélu dans une ville qui est plutôt de droite. Mais on a fait campagne contre moi sur ce thème. En 1977, les murs autour des bureaux de vote étaient couverts d'inscriptions "Labarrère = pédé". J'étais maire, j'avais le pouvoir de les faire effacer. Je ne l'ai pas fait et j'ai été réélu au premier tour. A la suite de mes déclarations, j'ai reçu des centaines de lettres de gens de ma ville et de ma région, ils ont très bien réagi. Je me sens libéré : comment pourrait-on maintenant utiliser mon homosexualité pour me nuire ?

Quelle a été la réaction de vos collègues parlementaires ?

Ils ne m'en ont pas parlé ou très peu. Quant à ceux qui sont dans ma situation, ils font ce qu'ils veulent, je ne suis

pas un donneur de leçon. Ils sont souvent très mal dans leur peau, j'ai un regard plutôt affectueux pour eux. Ce que j'ai dit peut les interroger, à eux de juger.

Vous êtes vous senti plus particulièrement impliqué dans les questions politiques qui touchaient à l'homosexualité ?

J'ai été un des premiers signataires du CUS, qui m'apparaît une mesure urgente. En revanche, je suis contre le mariage homosexuel : pourquoi entrer dans la normalité ? En tout cas, je n'y suis pas prêt aujourd'hui, et je connais mal ce que sont les revendications du milieu gay, mais j'évolue lentement... A Pau, l'association homosexuelle Idem est soutenue par la municipalité, mais comme d'autres structures, je n'en fait pas une catégorie à part. Je ne veux pas être un porte-parole, je ne suis ni le Martin Luther King, ni la Mère Thérèse des homosexuels. Ma démarche, ce n'est ni un fond de commerce, ni du prosélytisme. C'est surtout dire aux jeunes que l'on peut être homosexuel et néanmoins avoir une belle carrière. Et qu'on doit savoir profiter de cette sensibilité pour rendre service aux autres.

On peut cependant vous reprocher d'avoir attendu longtemps avant d'avoir opté pour la franchise ?

Je n'ai peut-être pas eu le courage nécessaire au moment voulu, cela vient avec l'âge. Mais que ceux qui me font ce reproche se mettent une seconde à ma place et ils comprendront...

Propos recueillis par Eric Lamien.

"Le Baron rouge", André Labarrère, Ramsay, 125 F.

Discriminations contre les couples homosexuels à la MGEN (Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale)

Une discrimination assumée sans états d'âme

L'Éducation Nationale est par tradition culturelle, et sans doute aussi par crainte des fédérations de parents et des lobbies familiaux, une institution rétive à toute reconnaissance officielle du concubinage homosexuel pour ses fonctionnaires.

Ainsi, le ministère ne reconnaît pas aux partenaires d'un couple gai ou lesbien le droit de bénéficier, lors des mutations, de la mesure de rapprochement des conjoint.

La MGEN qui gère la Sécurité sociale de la

quasi totalité des personnels de l'Éducation Nationale est à son image : elle n'admet pas que le concubin de même sexe d'un de ses adhérents puisse bénéficier, même en cotisant de sa complémentaire santé (sauf, cas particulier et exceptionnel, dans le cas où le concubin est déjà inscrit sur la carte d'assuré social de l'adhérent, parce qu'il n'avait lui-même plus de droit sociaux - Il s'agit alors de l'application stricte d'une Loi de 1993), alors qu'elle l'accepte pour les concubins hétérosexuels. Cette discrimination

affleure dans les statuts de la mutuelle adoptés en 1995, dont un des articles prévoit un traitement distinct selon que la personne avec qui l'adhérent partage sa vie est ou non du même sexe que lui.

C'est donc d'une manière tout à fait tranquille que le président de la MGEN, Alain Chauvet, peut préciser dans une lettre récente que l'adhésion d'un concubin n'est possible que dans le cas d'un couple hétérosexuel, car selon ses propres termes

"la dénomination d'union libre, donc de concubinage ne peut concerner qu'un couple hétérosexuel".

Il reprend en cela l'arrêt de la Cour de Cassation réaffirmant lors de la séance du 19 novembre 1997 que le "concubinage

ne peut résulter que d'une relation stable et continue ayant l'apparence du mariage, donc entre un homme et une femme".

Il faut savoir que cette définition du concubinage n'est pas inscrite dans le code. Ainsi, des tribunaux de première instance, des cours d'appel

ont admis que la notion de concubinage pouvait s'appliquer à des couples homosexuels. La jurisprudence de la Cour de Cassation derrière laquelle s'abrite la MGEN n'est donc pas un dogme intangible. On peut d'ailleurs espérer qu'elle évoluera puisque la décision en question a été prise après des heures de débat et contre l'avis du représentant du ministère public.

En se cachant derrière cette jurisprudence, le Président de la MGEN fait preuve d'une particulière mauvaise foi. Puisque aucun article du code, rappelons-le, ne réserve le terme de concubinage aux hétérosexuels, il lui serait possible, sans violence faite à la lettre des statuts mutualistes, d'accepter les concubins homosexuels.

"LA DÉNOMINATION D'UNION LIBRE, DONC DE CONCUBINAGE NE PEUT CONCERNER QU'UN COUPLE HÉTÉROSEXUEL".

Mais de plus, se cacher derrière la loi pour refuser les concubins de même sexe est particulièrement hypocrite et discriminatoire car rien, dans la loi, n'oblige la MGEN à accepter les

concubins hétérosexuels de ses adhérents, et pourtant, elle le fait ! Il faut exiger une évolution de la position de la MGEN.

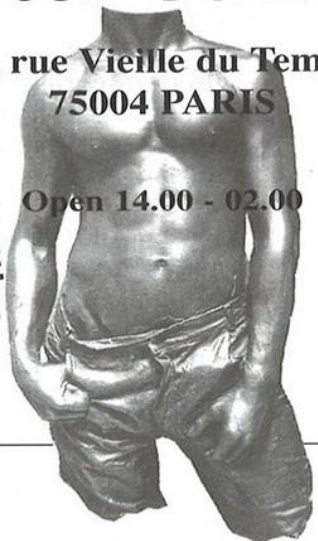
BAR

Hôtel Central

**33, rue Vieille du Temple
75004 PARIS**

Open 14.00 - 02.00

APÉRO DÉTENTE 18-20H



The International Gay Rendez-vous in Paris
Tél. 01.48.87.99.33

Monsieur _____
75011 PARIS.

SERVICE PRESTATAIRE NATIONAL

Décès
Nos Réf : _____

Objet :

Section N° 076

Lettre recommandée avec AR

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 6 janvier 1998, nous vous précisons que le concubinage est généralement défini comme la situation de fait dans laquelle se trouvent un homme et une femme qui se comportent comme un couple marié.

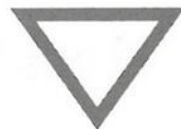
Compte tenu de la liste type de notre Contrat-Groupement MGEN-CNP, vous ne pouvez être bénéficiaire de la prestation due consécutivement au décès de Monsieur _____

Vous trouverez ci-joint photocopie de l'Article 6 du Contrat-Groupement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Gérard MENTZER
Secrétaire Général Adjoint

Par autorisation
Michèle COULURGE
Responsable de Secteur



législateur dans le sens de son ouverture aux couples gays et lesbiens, la jurisprudence de la Cour de Cassation ne cessera d'être invoquée.

N'importe qui pourra encore s'en prévaloir pour ne pas nous accorder les mêmes droits qu'aux couples hétéro, et en premier lieu l'État qui refuse obstinément d'appliquer à ses fonctionnaires ce principe d'égalité.

Seul alors une action au pénal, jamais encore tentée, sur la base de l'article 225-1 du code pénal condamnant toute

discrimination fondée sur les "mœurs", ce qui vise au premier chef l'homosexualité, pourrait ouvrir des perspectives nouvelles.

Cependant, il nous faut espérer que dans sa grande libéralité la MGEN, "toujours soucieuse d'accompagner l'évolution de la société", adoptera une position en phase avec la réalité vécue par nombre de ses adhérents.

Alain Montessa

Dans un premier temps, il semble opportun d'informer les adhérents de la MGEN (1,5 millions d'adhérents et 2,6 millions de personnes protégées) des discriminations nous visant. A cet objet, le site internet du CGL (<http://www.cglparis.org>) accueille des informations sur ce dossier, et une campagne de presse est envisagée. Une campagne de pétition et de démission collective est également lancée, disponible également sur le site internet du CGL.

Toutes les pressions sont utiles pour faire basculer ce bastion moralisateur dans le camp des mutuelles ouvertes sur leur temps. Mais cela ne saurait suffire. Car, autour de ce dossier se noue la question de l'avenir de la jurisprudence après l'adoption par le Parlement des textes relatifs au futur CUCS, PIC ou PACS...

En effet, à moins d'une définition claire du concubinage par le

TEXTE DE LA PÉTITION DISPONIBLE SUR INTERNET

<http://www.cglparis.org>

Accompagner l'homme ou la femme de sa vie dans ses derniers instants est toujours un drame. L'indemnité que le cas échéant les mutuelles versent au survivant, ne remplace pas l'amour perdu, mais permet d'éviter qu'au désespoir s'ajoutent des désordres financiers.

C'est pourquoi, lorsqu'un adhérent de la MGEN décède, et sauf demande contraire de l'adhérent disparu, celle-ci verse automatiquement au conjoint ou au concubin survivant une indemnité. A TOUS ? NON :

Pour la MGEN, vingt ans de vie commune n'y changeront rien : un compagnon ou une compagne du même sexe n'est pas considérée(e) comme un(e) concubin(e). Aucune indemnité n'est automatiquement versée au survivant.

Lorsque l'un des membres d'un couple (conjoint ou concubin), bénéficiaire de sa propre Sécurité sociale, n'a pas de mutuelle l'autre peut généralement l'inscrire dans la sienne, en tant qu'ayant droit cotisant.

Ainsi, tous les adhérents de la MGEN qui souhaitent faire adhérer leur conjoint ou leur concubin(e) ont simplement à fournir une déclaration sur l'honneur. TOUS ? NON :

Si la personne avec laquelle vous partagez votre vie est du même sexe que vous, la réponse de la MGEN est non.

Malgré des demandes répétées, la MGEN refuse d'accorder aux concubins de même sexe les mêmes droits qu'aux autres.

De telles discriminations n'ont d'autres motifs qu'idéologiques. Elles n'ont d'ailleurs pas cours dans les autres mutuelles de l'éducation (MAGE, MAIF pour les enseignants ; MNEF, SMEREP pour les étudiants).

**L'homophobie n'a pas de raisons d'être.
Avec votre soutien, les choses peuvent changer. Voir p.19**

Douce amère Pina Bausch

Si vous souhaitez vous faire du bien, allez au Théâtre de la Ville, à la rencontre de l'univers de la chorégraphe Pina Bausch. Elle pourra d'ailleurs y fêter un bel anniversaire : depuis 20 ans, elle s'y arrête avec sa compagnie pour quelques semaines (presque) chaque année.

Le Laveur de vitres est le résultat d'un voyage et d'un travail avec la troupe à Hong-Kong. Les laveurs de vitres y sont "des artistes de l'air qui, en apesanteur, glissent de haut en bas et de bas en haut, dans leurs nacelles, le long des murs de vitres abrupts des gratte-ciel" indique la critique Eva Elisabeth Fischer. Par ailleurs, vous pouvez aussi consulter le bref recueil d'interviews recueillies auprès de la chorégraphe, et à son sujet, intitulé sobrement Pina Bausch. Trois chorégraphes (Maguy Marin, Jean-François Duroure et Christian Trouillas), un couturier (Christian Lacroix), et la metteuse-en-scène des fameux Deschiens (Macha Makeieff) y parlent avec simplicité de leur découverte de son univers et de leurs émotions. Cette dernière remarque : "J'ai d'abord été très impressionnée par ce qu'elle donne à voir des gens (...) ces corps non conformes sont totalement bouleversants. Une danseuse avec ce corps qui l'embarrasse, qui ne répond à aucun canon du danseur si ce n'est l'expressivité complète, l'humanité ou plus exactement la brutalité de l'humanité ... (...) Elle révèle le non-conforme de notre corps. (...) Ces ribambelles de gens qui essaient d'être conformes, avec leurs gestes répétitifs, comme pour se confondre avec les autres. Mais ils ne sont que des clones (...)"

Pour aller plus loin dans l'approche de l'œuvre, les deux numéros de Théâtre/Public feront l'affaire. On doit à Odette Aslan ce travail fouillé, qui allie plaisir du texte, et iconographie de qualité.

On n'oubliera pas, pour finir, le remarquable recueil de photos du jeune flamand Maarten Vanden Abeele (1). Après Paris, la prochaine rencontre avec la compagnie en France aura lieu cet été dans le cadre du festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence, où sera présenté Le Château de Barbe-Bleue, sous la direction musicale de Pierre Boulez.

Fabien Rivière

(1) Voir le compte-rendu paru dans le 3 Keller de sept. 96, p. 39.

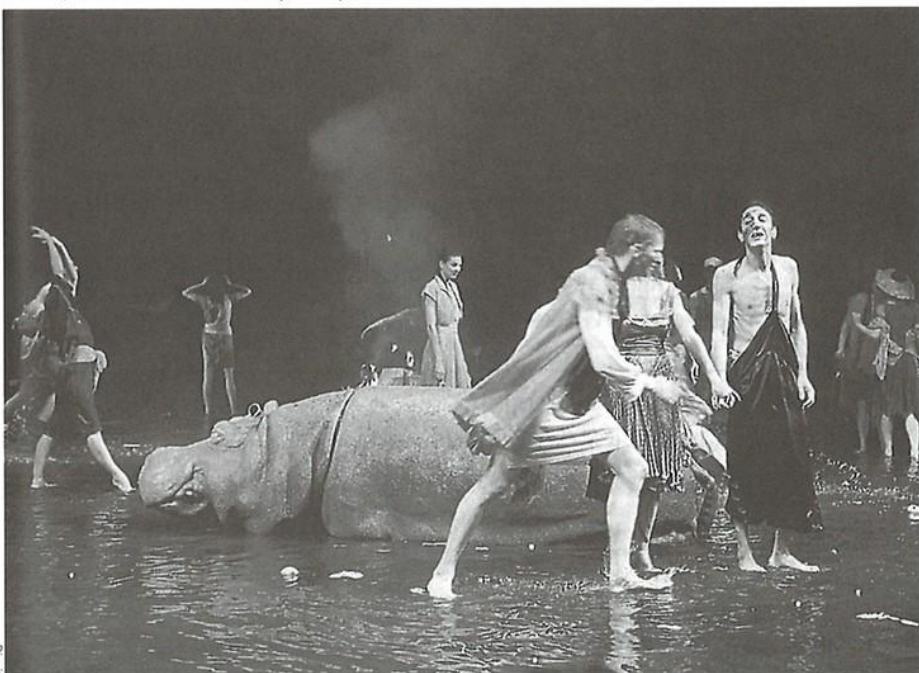
Le Laveur de vitres, par Pina Bausch - Tanztheater Wuppertal, du 23 avril au 6 mai, Théâtre de la Ville (Paris), Tél. : 01.42.74.22.77.

Le Château de Barbe-Bleue, 25, 27, 30, 31 juillet, festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence, Tél. : 04 42 17 34 34.

Pina Bausch, Ed. van Dieren, 40 F
Théâtre/Public, n° 138 - nov. déc. 1997 (I), n° 139 - janv. fév. 1998 (II) ; 70 F/ chaque, dans toutes les bonnes librairies, ou au : Tél. : 01 41 32 26 10.

Pina Bausch, par Maarten Vanden Abeele, Ed. Plume, 350 F.

Arien, Théâtre de la ville (Paris), 1986



Rencontres internationales autour du corps et des images.

Vous aimez (au choix, notamment) Jean Genet, Andy Warhol, Derek Jarman, Boy George, Sinéad O'Connor, ou William Forsythe ? Vous pourrez les retrouver aux 3^e Rencontres internationales Art cinéma/vidéo/ordinateur. Cette fois, les organisateurs ont souhaité associer deux mots habituellement opposés. D'où le thème retenu : écologie des média. En effet, d'un côté, il y aurait l'écologie, qui



"Scorpio Rising", film de Kenneth Anger (USA)

Coutesy Ciné-Doc, Paris

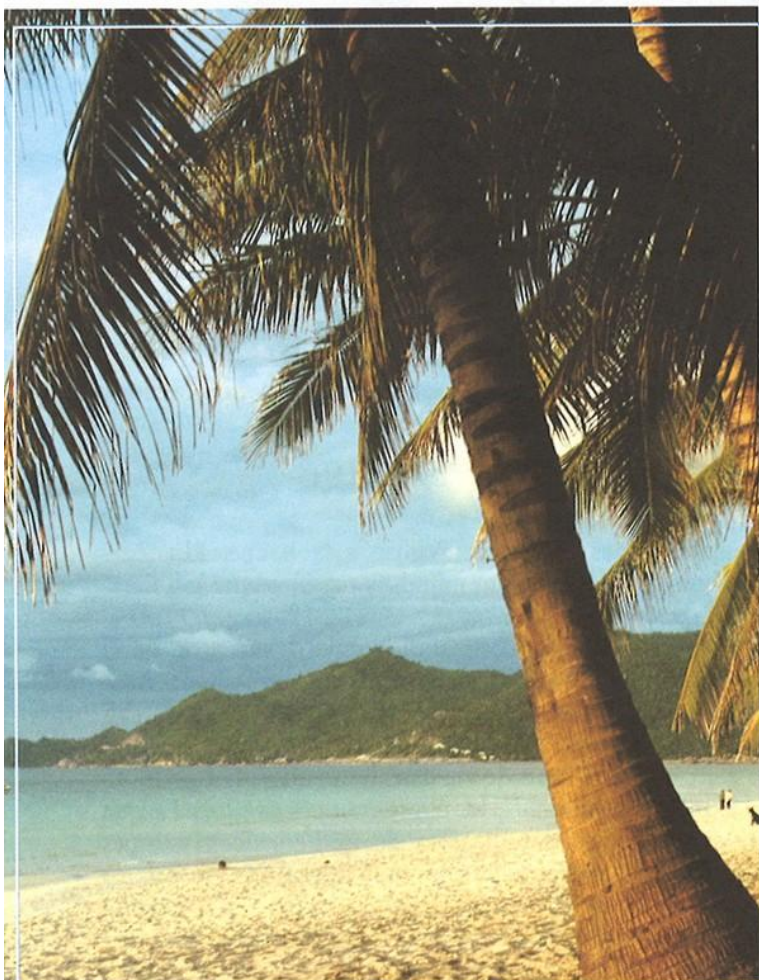
s'occupe de l'organisation du vivant. De l'autre, les technologies modernes (cinéma, vidéo, ordinateur), par définition non organiques. Or, la frontière entre l'organique et l'inorganique se brouille, les territoires des deux se superposant.

Nous pourrions ainsi saliver et phosphorer à travers les installations, les débats (on peut déjà noter un Corps et machines dans l'air cybernétique et un L'écroulement du genre dans l'ère post-biologique ou encore Réseaux, Internet - entre création et communication), et les projections. Dans ce dernier domaine il sera notamment question de danse (à travers un hommage à la fameuse danseuse du début du siècle Loïe Fuller, une séance Dance & Music, ou Chorégraphies pour la caméra

dont il ne faut pas rater le déroutant solo du chorégraphe William Forsythe). Par ailleurs, un hommage sera rendu à Jean Genet, sans oublier d'autres séances aux sujets divers : Sida - la vie la mort la vie ; Gender Trouble 1 ; Gender Trouble 2 ; Eros ex machina.

Fabien Rivière

3^e Rencontres internationales Art cinéma/vidéo/ordinateur : Pour une écologie des média, 22 - 28 avril, au Cinéma des cinéastes, 7 avenue de Clichy Paris 17^e. Programme complet disponible au CGL, et Tél.: 01.44.26.08.73.



Le Centre Gai & Lesbien et **TO•GO** vous emmènent

WEEK-END ET SÉJOURS MIXTES

- Week-end à Londres (16/17 Mai 98, 1 nuit) à partir de 660 F
- Week-end Sportif (du 07 au 10 Mai 98) 2 nuits, 3 jours 1 798 F avec transport (Rafting, Canyoning, VTT...) dans les Alpes du Sud

Renseignements et inscriptions
01 42 16 83 83

Mouvement des sans-papiers



Christophe Hannequin

Pourquoi le Centre gai & lesbien s'est engagé

C'était il y a deux ans. Le 18 mars 1996, 300 personnes d'origine africaine occupaient l'église Saint Ambroise dans le onzième arrondissement pour obtenir des cartes de séjour. Ils avaient pris le risque de sortir de la clandestinité pour dénoncer la précarité de leur situation et souvent son absurdité. On se rappelle sans

Lionel Jospin fait des promesses : on abrogera les lois Pasqua-Debré. La gauche gagne les élections législatives. On n'abroge plus.

doute la suite : évacuation manu militari de l'église, occupations successives, arrestations, grèves de la faim, manifestations, occupation de l'Eglise Saint-Bernard... Le 23 août, intervention des forces de l'ordre à Saint-Bernard.

On défonce les portes de l'église à la hache. Plusieurs membres du collectif sont expulsés par charter.

Il y a l'image (la focalisation sur la destruction de la porte), la réaction émotionnelle, mais pas seulement. Avec les sans-papiers de Saint-Bernard, on (re)découvre l'arbitraire administratif, la situation des "déboutés du droit d'asile", les conditions de vie dans les centres de rétention, les expulsions indignes, les conséquences des lois Pasqua qui ont précipité des dizaines de milliers de personnes dans l'illégalité malgré leur bonne intégration.

L'année suivante, le mouvement s'amplifie. Il y a désormais plusieurs collectifs et, en réaction au projet de loi de Debré, des cinéastes lancent un appel à la désobéissance civile.

L'appel, devenu pétition, prend une ampleur inatten-



due : plusieurs centaines de milliers de signatures, des manifestations impressionnantes. Lionel Jospin fait des promesses : on abrogera les lois Pasqua-Debré. La gauche gagne les élections législatives. On n'abroge plus.

Un nouveau projet de loi est déposé par Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Intérieur : ce projet aménage les lois Pasqua-Debré, propose quelques améliorations, aggrave d'autres injustices, globalement conserve la situation - c'est du moins l'appréciation que nous portons sur ces lois qui sont l'objet de débats passionnés.

Parallèlement, une circulaire est émise pour réétudier la situation des étrangers irréguliers. Cette circulaire s'applique en l'attente du vote définitif du projet Chevènement. Elle définit des catégories de clandestins régularisables. Notamment des parents d'enfants nés en France, des conjoint(e)s de Français(es), étrangers arrivés en France alors qu'ils étaient âgés de moins de dix ans, malades atteints de pathologies graves, personnes dont les droits fondamentaux seraient mis en péril en cas de retour au pays d'origine, etc. 150 000 personnes ont déposé une demande.

A l'heure actuelle on estime que la moitié d'entre elles pourraient être régularisées, la priorité étant accordée aux familles au détriment des célibataires. De très nombreux cas indiquent aussi que dans l'application de cette circulaire, l'administration n'a pas renoncé à son arbitraire: déjà on signale des expulsions de réfugiés politiques, de personnes dont le dossier était en cours de traitement, des parents d'enfants français, de sidéens.

Le Centre gai et lesbien soutient la lutte des sans-papiers. Pourquoi ? Sans doute au nom des principes de fraternité et de solidarité qui allient les minorités en butte aux discriminations.

Parce qu'aussi le Centre gai et lesbien, en tant que lieu d'accueil et d'accompagnement social, rencontre fréquemment des situations inextricables : couples binationaux où le (la) conjoint(e) étranger(e) est menacé(e) d'expulsion, homosexuel(le)s ayant fui leur pays, malades étrangers sans couverture sociale et dont l'expulsion vers le pays d'origine interromprait le traitement.

Mais un autre point nous rapproche : la question du droit. Depuis qu'ils sont sortis de la clandestinité, les sans-papiers répètent ce slogan : "Des papiers pour tous". Ce mot d'ordre s'oppose à une autre logique : celle du traitement au cas par cas de situations absurdes, et celle d'une clandestinité avec quoi on s'arrange. C'est la revendication d'une légitimité de la lutte commune, de la citoyenneté, de la nécessité de lois adaptées à la situation réelle des individus.

Les collectifs de sans-papiers ne luttent pas seulement pour leur régularisation mais pour une réforme législative qui permette à tous d'échapper à l'arbitraire. Les homosexuel(le)s connaissent cette situation : absence de reconnaissance de leur couple avec quoi ils s'arrangent tant qu'ils peuvent, mairies qui accordent ou n'accordent pas de certificat de vie commune, certificat reconnu ou non par les uns et les autres, bail locatif que l'on aurait le droit de se transmettre mais que l'on n'obtient pas toujours, petits arrangements avec la société qui tiennent comme ci comme ça mais cassent parfois et nous laissent... sans droit.

Anne et Marine

Double langage au Ministère de l'intérieur

A l'heure où nous imprimons, le projet de loi Chevènement a été voté à l'Assemblée nationale, puis a fait l'objet de nombreux amendements au Sénat. Il devrait repasser devant les députés le 8 avril. Certains notamment au Ministère de l'intérieur prétendent qu'il comprend une disposition concernant les homosexuel(le)s. La "carte de vie familiale et privée", titre qui serait délivré à des étrangers au nom des attaches familiales et affectives qu'ils ont en France, pourrait être délivrée à la personne étrangère d'un couple homosexuel binational (l'un(e) des deux étant de nationalité française). Mais la lecture du passage en question laisse peu d'espoir.

La formulation proposée est si vague (le mot homosexuel n'y figure évidemment pas) qu'elle se prête à toutes interprétations y compris les plus restrictives. Si le texte n'est pas assorti d'une circulaire adressée aux Préfectures, il est à craindre que celles-ci fassent barrage à la régularisation des homosexuels et transsexuels sans papiers.

Anne et Marine

OSEZ LES RÉSEAUX GAYS LES PLUS FRÉQUENTÉS!

08 36 69 11 99 réseau n°1 gays code 2021	08 36 65 70 30 annonces n°1	08 36 68 80 81 réseau travesti code 2021	08 36 68 88 18 ligne gays code 2021	08 36 65 38 38 le réseau mecs
08 36 68 39 39 réseau hommes	08 36 65 30 30 travestis	08 36 68 30 30 réseau bi	08 36 65 39 39 annonces gays	08 36 68 88 38 ligne travs. code 2021
08 36 65 68 36 trav./drag queens	08 36 65 71 50 vrais hommes	08 36 65 71 51 hommes mûrs	08 36 65 71 52 à plusieurs	08 36 65 71 53 annonces blacks
08 36 65 71 54 annonces beurs	08 36 65 71 55 asiatiques	08 36 65 71 56 cuirs et motards	08 36 65 71 57 musclés	08 36 65 70 70 mecs mecs
08 36 65 71 59 annonces jeunes	08 36 65 71 60 domination	08 36 65 30 50 mecs mariés	08 36 65 56 78 infos réseaux	08 36 65 72 60 éducation anglaise
08 36 65 73 70 TTBM	08 36 65 73 10 uniformes			08 36 65 73 90 débutants
08 36 65 73 50 pompiers	08 36 65 65 34 réseau gays			08 36 65 73 80 échangistes bi
08 36 65 74 06 exhib/voyeurs	08 36 65 72 80 talons aiguilles			08 36 69 60 50 boîtes aux lettres



**ET LE PLUS CÉLÈBRE DES
RÉSEAUX GAYS**

08 36 69 11 99

CODE 2021

083665 : 3,71 F/appel - 083668 et 083669 : 2,23 F/min.
- 3615 : 1,29 F/min. Télé Média Systèmes
Ces services sont réservés à des adultes de plus de
18 ans qui s'engagent à ne pas en divulguer
l'existence à des mineurs

**3615
ALLOGAY**

**Le 1^{er} minitel gay
qui parle !**

**N°1 en France des
messengeries téléphoniques**

Gais et lesbiennes sans-papiers : que fait la communauté?

Faute de régularisation, de nombreux sans-papiers vont être renvoyés à la clandestinité.

Parmi eux, des gais et des lesbiennes. La communauté homo est-elle prête à s'engager pour eux ?

A l'heure actuelle, il n'existe aucune reconnaissance juridique des couples homosexuels (conf. cependant l'encadré page précédente). Le concubin ou la concubine homosexuel(le) d'un ou d'une Française ne peut donc pas obtenir de titre de séjour en tant tel(le). La loi et l'administration les considèrent comme des célibataires. Ils ne peuvent ni faire valoir les attaches affectives qu'ils ont en France ni se prévaloir des ressources financières de leur amant(e) pour justifier de revenus. Or les célibataires sont les grands perdants des régularisations en cours. Les homosexuels, quelque soit leur situation réelle, le sont a fortiori.

Il y a quelques mois, lorsque la circulaire Chevènement est sortie, fixant les critères de régularisation, le Centre gai & lesbien a écrit au Ministère de l'Intérieur pour attirer l'attention du ministre sur la situation des homosexuels sans-papiers. Il nous a été assuré que les dossiers déposés à ce propos seraient examinés avec un soin particulier. Aujourd'hui que les premières réponses arrivent, nous ne constatons que des refus, assortis d'une obligation de quit-

ter le territoire français dans un délai d'un mois. Les sans-papiers concernés vont donc plonger à nouveau dans la clandestinité.

Il reste cependant un maigre espoir. La Loi Chevènement prévoit, mais implicitement (ce qui n'est pas prévoir) que les homosexuels pourront bénéficier de la "carte de vie familiale et privée". A moins qu'une circulaire ne soit adressée aux Préfectures ce qui sera difficile à obtenir donne à l'administration toute latitude pour interpréter le texte. Connaissant la mauvaise volonté dont elle fait preuve en général, il est à craindre que les couples binationaux restent alors dans la précarité qui est la leur.

L'autre situation fréquemment rencontrée par ceux qui s'adresse au Centre gai et lesbien est celle des réfugiés : des hommes ou des femmes homosexuel(le)s qui ont quitté leur pays pour échapper aux pressions dont ils étaient l'objet. Pour certains, le risque d'emprisonnement ou d'assassinat a motivé cet exil. A ce jour, une seule personne en France s'est vue accorder le statut de réfugié politique en titre des exactions dont il avait fait l'objet en tant



Christophe Hannequin

Homosexuels sans papiers : le CGL manifeste

qu'homosexuel. Ce jeune homme, algérien, avait fondé à Alger une association de lutte contre le sida. Arrêté et battu par des policiers, menacé de mort, d'autre part, par un Groupe Islamique Armé (GIA), il avait dû se cacher puis fuir vers la France. Soutenu par le Centre gai et lesbien, sa demande d'asile a été acceptée par le Ministère de l'Intérieur. Mais ce cas est un cas exceptionnel.

Il faut savoir que, d'une manière générale, obtenir l'asile politique en France est devenu une gageure. La presse annonçait récemment que moins de 5 % des demandes d'asile politique étaient satisfaites. C'est que pour obtenir ce statut, il faut pouvoir présenter des preuves des menaces ou des violences que l'on a subies. Les tortionnaires ne donnent que rarement des certificats à leur victime. Et les témoignages ne suffisent pas. Encore faut-il que les violences ou les pressions exercées l'aient été par le gouvernement du pays en question. Or, dans de nombreux pays, la persécution des gais et lesbiennes n'est pas le fait unique de l'Etat. En l'Algérie par exemple, les violences proviennent fréquemment des groupes islamistes.

Il est donc très difficile, lorsque l'on est homosexuel(le), d'obtenir le statut de réfugié. "On me regardait de travers, on m'injurait au passage, on me bousculait alors je me suis enfui". C'est ce que disent les homosexuels algériens, hommes et femmes, qui viennent nous voir. Comment justifier d'un regard? Comment prouver une insulte verbale? Comment même démontrer une agression homophobe quand, pour cela, il faudrait aller au commissariat déposer une plainte en disant que l'on est homosexuel(le)? Ce qui est difficile pour beaucoup en France l'est infiniment plus à Alger. Pourtant, dans le contexte algérien, un regard de travers, une insulte, une agression physique sont des signaux alarmants. Tous les

jours on assassine là-bas ceux qui affirment leur liberté de conviction, d'expression ou de moeurs.

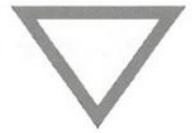
Faire entendre cette vérité à la Préfecture de police de Paris n'est pas chose facile. Au mois d'octobre dernier, alors que nous accompagnions au Palais de Justice une transsexuelle algérienne menacée d'expulsion, nous avons rencontrée la représentante de la Préfecture. "Je croyais que le Coran ne condamnait pas l'homosexualité !" nous a-t-elle répondu quand nous lui avons expliqué les risques encourus par les homosexuels et les transsexuels en Algérie. Pas besoin de lire le Coran ! Il suffit de regarder le journal de 20 heures pour imaginer ces risques ! Que l'on doive aujourd'hui prouver à l'administration que des homosexuel(le)s et des transsexuels sont assassinés, battus, emprisonnés en Algérie tient de l'absurdité. (C'est pourtant à cette tâche que s'est courageusement attelé Amnesty International qui recense des témoignages en vue de la rédaction d'un rapport sur ce sujet. Ce rapport pourrait être joint aux demandes d'asile déposées par des homos et transsexuels d'Algérie).

La question même de l'asile politique pour homosexualité est une question non tranchée. Le C.G.L. et France Terre d'asile ont soumis à l'O.F.P.R.A. (l'organisme gouvernemental chargé de statuer sur les cas des demandeurs d'asile) la demande de deux Kazakhs persécutés dans leur pays. Vivant en France sans-papiers depuis 1995, après avoir subi au Kazakhstan des discriminations très lourdes (exclusion de l'Université, internements psychiatriques, sévices et brimades de la part de la police, condamnation à trois ans de prison pour relations homosexuelles), leur demande a été rejetée. Motif : ce cas ne

Transsexuelles expulsées

Plus que l'incompréhension des autorités, c'est l'acharnement que les sans-papiers rencontrent. Ainsi de nombreux témoignages convergent, indiquant qu'à plusieurs reprises des travesties et transexuel(le)s, arrêté(e)s au Bois de Boulogne où elles se prostituaient, auraient été directement expulsées vers l'Algérie, en tenue de travail. Elles se seraient donc présentées aux autorités algériennes avec des passeports présentant une identité masculine tandis qu'elles étaient vêtues de vêtements féminins de tapin. Certaines prenaient un traitement hormonal et leur corps avaient subi des transformations (pousse des seins notamment). La conséquence de ces expulsions ont, semble-t-il, été dramatiques. Emprisonnement pour certaines. Un cas de meurtre au moins a été évoqué. Pour beaucoup d'autres, nous n'avons aucune nouvelle.

Anne et Marine



serait pas prévu par la Convention de Genève qui définit ce qu'est un réfugié politique. En attendant l'avis du Conseil d'Etat auprès duquel il a été fait appel, l'arrêté d'expulsion des deux Kazakhs est toujours en vigueur. Encore des sans-papiers.

ministration a, du jour au lendemain, placées dans la clandestinité, car ces cas sont rares chez les homosexuels ou transsexuels qui s'adressent à nous) et toujours l'angoisse d'un départ obligé. Cela n'empêche pas d'avoir une vie sociale.

En attendant que l'Etat français accepte, un jour, de prendre en compte leurs spécificités, les sans-papiers homosexuels vivent dans la peur et le désarroi comme la plupart des "clandestins". Sans carte de séjour, pas de travail légal possible. La recherche de travail au noir n'est pas si facile. L'exploitation est la règle: salaires dérisoires, conditions difficiles, voire dangereuses. L'employeur peut parfaitement refuser de payer les heures effectuées puisque le clandestin n'a pas de recours possible. Dans toutes les situations où il est victime, un sans-papier est toujours également coupable puisqu'il ne devrait pas être là. Tout déplacement est une prise de risque: un contrôle de police et c'est la garde à vue, peut-être la rétention et l'expulsion.



Tom Craig

Dans ce domaine, la situation des homosexuels est particulière. En effet, leur exclusion est double. Exclus de la société française, leur statut vis-à-vis des autres immigrés est également fragile. L'homophobie qui a provoqué leur exil existe aussi dans ces réseaux de solidarité entre immigrés. Il faut donc à nouveau taire son homosexualité sous peine de ne plus bénéficier du soutien familial ou communautaire. Ils vivent doublement cachés: en tant que clandestins dans la société puis en tant que gais dans leur entourage.

Dès lors il est important que les homosexuels et transsexuels sans-papiers puissent trouver dans la communauté homosexuelle une aide et une solidarité qui prennent éventuellement le relai.

Etre sans-papiers, c'est parfois être dans une précarité aigüe, mais on peut également être sans-papiers et très intégré. Car la situation peut paradoxalement durer très longtemps. La précarité persiste: pas de sécurité sociale, pas de feuille de paie ou de cotisations (nous ne prenons pas en compte ici les cas très nombreux de personnes qui ont vécu en France légalement, ont payé ou payent des impôts, cotisent, etc., et que l'ad-

ministration ne pas se retrouver en cellule dans un commissariat français après l'avoir risqué dans leur pays. Pour qu'ils ne se retrouvent pas absolument sans recours si leur homosexualité vient à être connue - ou s'ils l'affirment haut et fort.

Anne Rousseau et Marine Rambach

Le manifeste du collectif des homosexuel(le)s et transsexuel(le)s sans-papiers est aussi une pétition. Voir page suivante.

Photocopiez-la, signez-la et faites-la signer par vos ami(e)s, amant(e)s, parents, et connaissances.

Ensuite renvoyez-nous votre ou vos signatures au Centre gai et lesbien, 3, rue Keller, 75011 Paris.

Je soutiens le collectif des homosexuel(le)s et transsexuel(le)s sans-papiers et je signe son manifeste:

Nom et prénom: Ville: Signature:

Nom et prénom: Ville: Signature:

Nom et prénom: Ville: Signature:

Nom et prénom: Ville: Signature:

Nom et prénom: Ville: Signature:

"Nous voulons vivre au grand jour"

par Nazeer Shadoo Buccus et Lionel Povert, Bruno, Kader, Anis et tous les autres...

MANIFESTE DU COLLECTIF DES HOMOS SANS-PAPIERS.

Nous sommes des couples homosexuels. Par amour, nous avons décidé de vivre ensemble. Les préfectures refusent de régulariser les gais : nos amant(e)s sont désormais menacés d'être expulsés du territoire français. Tout s'est fait dans l'ombre, avec l'obésissance aveugle à des critères mis en oeuvre pour justifier l'exclusion. Nous, nous pensons que le droit de vivre avec la personne de son choix est un droit fondamental.

Le gouvernement use de son autorité sur les préfectures pour jouer la carte de la famille contre les célibataires ou ceux qu'il considère comme tel. Il refuse de reconnaître les liens sociaux, les attaches affectives durables et le projet de vie qui sont les leurs et témoignent en faveur de leur intégration.

Pour interdire aux homossexuels, lesbiennes, transexuels étrangers le droit au séjour, les pouvoirs politique et administratif s'appuient sur les lacunes et les retards de la législation française qui refuse de les reconnaître égaux en droit. Contre cette logique, la régularisation de tous les sans-papiers demeure le seul slogan moralement digne et acceptable.

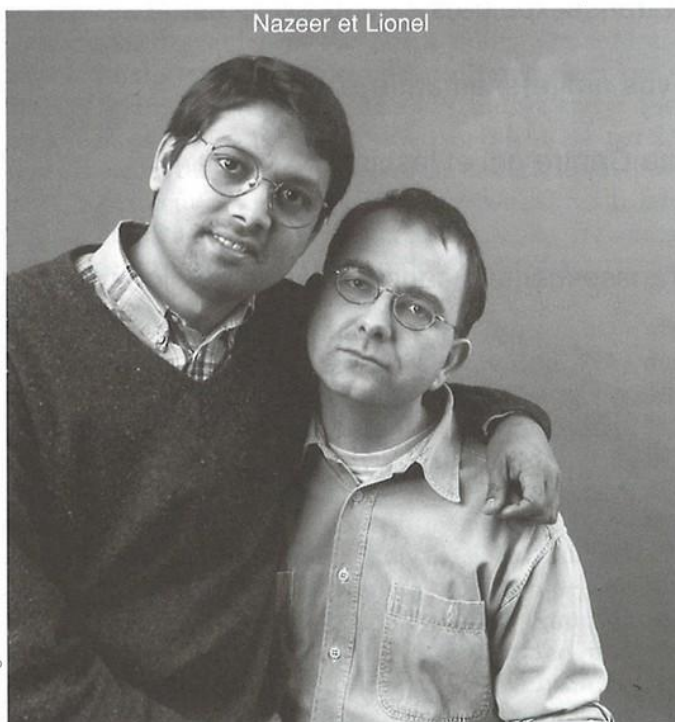
Toute expulsion de malade étranger, atteint du sida ou d'une pathologie grave, toute expulsion de gai (homosexuel, lesbienne, ou transsexuel) est une atteinte aux Droits de l'Homme. L'application de la circulaire Chevènement bafoue délibérément les engagements de la France dans le cadre la Convention Européenne des droits de l'Homme : l'article 3, concernant la vie familiale et privée, qui devrait être interprété en faveur des couples mixtes gais ; l'article 8, sur la protection contre les traitements inhumains et dégradants, qui devrait interdire à un pays démocratique de renvoyer dans leur pays d'origine des personnes menacées en raison de leur appartenance à une minorité sexuelle. En effet les gais (homosexuels, lesbiennes, ou transsexuels) étrangers expulsés sont condamnés à subir des pressions familiales, des persécutions et des violences et/ou politiques en raison de leur identité et de leur mode de vie, persécution qui peuvent aller jusqu'à l'assassinat. Leur refuser le droit au séjour, c'est refuser de reconnaître le caractère particulier des risques et des discriminations dont ils sont victimes en raison de leur identité et de leur mode de vie.

Les gais (homosexuels, lesbiennes, ou transsexuels) doivent bénéficier de l'asile et de la protection des démocraties européennes, en particulier de notre pays. La France s'honore d'avoir contribué à la définition des grands principes universels, contenus dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Elle a, plus que toute autre, le devoir de les faire vivre et de les respecter. Les associations françaises pour les Droits de l'Homme et la défense des étrangers ignorent trop souvent la problématique des sans-papiers gais. C'est pourquoi nous nous constituons en Collectif d'Homos Sans Papiers pour défendre nos droits : droit à une vie privée, à vivre avec la personne de notre choix, à protéger celle ou celui que nous aimons et qui nous fait confiance.

Nous appelons tous les gais (homosexuels, lesbiennes, ou transsexuels) désireux de faire reconnaître leurs droits et de soutenir notre action, et plus généralement de défendre la cause des sans-papiers et des droits de l'homme, à nous rejoindre.

Pour rejoindre le collectif, appelez Nazeer Shadoo Buccus ou Lionel Povert au: 01 42 03 29 09 ou Marine et Anne du C.G.L. au: 01 46 33 35 31.

Si vous voulez soutenir le collectif, voyez page précédente.



Nazeer et Lionel



MILITEZ SANS VOUS FATIGUER

Vous avez toujours eu envie de militer un peu, de défendre le droit des gais, des lesbiennes, et des autres mais... Vous manquez de temps, vous travaillez déjà beaucoup, vous vous êtes déjà investi(e) dans votre comité d'entreprise, vous trouvez que les associations sont des paniers de crabes, que tous les militants sont des staliniens, qu'en ce moment il y a plein de bons films qui sortent au cinéma, en plus vous venez de vous réinscrire dans une salle de gym, vous avez promis à votre amant(e) d'aller voir son match de rugby (il (elle) joue demi de mêlée), vous avez rendez-vous avec votre mère, VOTRE VERNIS N'A PAS FINI DE SÉCHER.

Cette rubrique est faite pour vous: vous allez pouvoir réaliser votre rêve sans sortir de chez vous (ou presque).

Ce mois-ci, nous vous proposons deux actions simples (nous augmenterons la difficulté au fur et à mesure des numéros).

1. PROTESTER CONTRE L'HOMOPHOBIE DE LA M.G.E.N.!

Pourquoi ? C'est expliqué dans notre article page 8/9.
Comment ? Signez notre pétition: elle reprend les points développés dans l'article. Découpez le petit bordereau suivant et renvoyez-le au Centre gai et lesbien, 3, rue Keller, 75011 Paris.

Vous pouvez aussi signer sur le site internet du Centre : www.cgjparis.org.
Autant que possible faite circuler cette pétition auprès de vos amis, parents et connaissances.

La résolution sur l'égalité des droits des homosexuels et des lesbiennes dans la Communauté Européenne, adoptée par le Parlement Européen le 8 février 1994, ne doit pas rester lettre morte. Je proteste contre les discriminations dont sont victimes les concubin(e)s homosexuel(le)s à la MGEN.

Nom et prénom:
adhérent(e) MGEN: oui/non*
Signature:

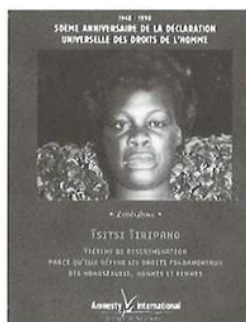
Nom et prénom:
adhérent(e) MGEN: oui/non*
Signature:

Nom et prénom:
adhérent(e) MGEN: oui/non*
Signature:

Nom et prénom:
adhérent(e) MGEN: oui/non*
Signature:

* rayer la mention inutile.

2. DÉFENDEZ TISITSI TIRIPANO !



Tsitsi Tiripano est membre de l'Association des gays et lesbiennes du Zimbabwe (GALZ).

Depuis qu'elle a tenu, en 1996, le stand de la GALZ à la Foire internationale du livre, à Harare, elle a été victime d'une campagne de dénigrement de la part des journaux zimbabwéens et du président du Zimbabwe lui-même, M. Mugabe qui

a déclaré : "Je ne pense pas qu'ils (les lesbiennes et les gais) aient quelque droit que ce soit." La photo de Tsitsi a été diffusée dans la presse et elle a été victime d'attitudes hostiles et de discriminations dans son village.

Amnesty International a pris la défense de Tsitsi Tiripano et lancé une campagne en sa faveur depuis janvier 1998. Les lettres s'accumulent maintenant et ont permis déjà quelques progrès. Il faut continuer !

<p>Monsieur le Président,</p> <p>1998 marque le 50ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Pourtant, partout dans le monde, ces droits sont constamment bafoués. Amnesty International exhorte tous les gouvernements à, enfin, respecter leurs engagements en faveur des droits de l'Homme.</p> <p>C'est pourquoi j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la discrimination, les menaces et les violences dont sont victimes les membres de l'Association des gays et lesbiennes du Zimbabwe à laquelle appartient Tsitsi Tiripano.</p> <p>Je vous demande instamment de veiller à ce que leurs droits fondamentaux à la liberté d'expression et d'opinion soient respectés, sans discrimination.</p> <p>Respectueusement.</p> <p>NOM : _____ SIGNATURE : _____</p> <p>ADRESSE : _____</p>	<p>Dear Sir,</p> <p>The year 1998 marks the 50th anniversary of the Universal Declaration of Human Rights. However, all over the world, these very rights are held in derision. Amnesty International considers it urgent for all governments to resolve to honor their commitments on human rights.</p> <p>It is for this reason that I wish to draw your attention to the discrimination, to the threats and acts of violence to which the members of the Gay and Lesbian Association of Zimbabwe (GALZ) have been subject, and, in particular, to the problems encountered by Tsitsi Tiripano.</p> <p>I must ask you to see to it that the organization's members' fundamental rights of expression and of opinion be totally upheld.</p> <p>Yours respectfully,</p>
---	---

Carte postale à renvoyer à :
His Excellency The President of Zimbabwe
The President's office
P Bag 7700, Causeway
Harare
Zimbabwe

Sida : les homosexuels face à l'épidémie.

Les débats du

Centre gai et lesbien.

Le Centre gai et lesbien a décidé d'ouvrir, en ses murs, un espace de

débat et de rencontre pour tous ceux/celles qui s'interrogent sur le VIH : séronégatifs, séropositifs, malades, interlocuteurs communautaires ou publics. Sida Info Service s'est associé à cette initiative tandis que Radio FG et le magazine Ex Aequo se sont proposés comme partenaires.

Si les sujets de ces débats reprennent des questions souvent débattues, c'est que l'on a constaté aussi bien par des appels à Sida Info Service qu'au Centre gai et lesbien que l'information du "grand public homosexuel" ne suit pas toujours la progression des thérapeutiques et de la prévention.

Les homosexuels demeurent la catégorie la plus touchée par le sida en France. La nécessité de faire le point s'impose, tant sur les questions qui concernent le VIH (complexité croissante des traitements, de leurs effets, de leur compatibilité) que sur les causes de la fragilisation et de la vulnérabilité des homosexuels.

I. Le premier débat a porté sur l'usage des traitements anti-rétroviraux comme prophylaxie (ceux qui essaient d'empê-

cher une éventuelle contamination). Il a révélé le besoin

d'une information correcte du grand public et de formation approfondie des médecins.

En effet, il s'avère crucial que des personnes qui se sont exposées au virus puissent en discuter avec leur médecin, sans craindre un jugement moral de sa part car il faut connaître la nature exacte de l'exposition (pratique sexuelle en cause) pour en apprécier le risque et pour estimer les avantages d'un traitement précoce. De son côté, le patient doit être informé de la lourdeur des éventuels effets secondaires générés par ce traitement préventif.

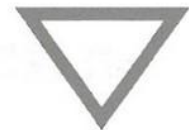
II. La polémique, qui a eu lieu à l'intérieur de la communauté homosexuelle elle-même, sur l'équation "lieux de consommation sexuelle = prise de risques" a permis de réaffirmer que les lieux ne font pas les prises de risques, et l'importance, pour une politique de prévention efficace, de pouvoir parler librement de pratiques à risque. Les réponses apportées doivent être dégagées de toute forme de répression et de culpabilisation, notamment des personnes séropositives.

Les questions de la salle ont démontré la nécessité d'accroître les liens entre associations de lutte contre le sida et lieux de consommation sexuelle.

III. Nous avons décidé, à l'heure où le gouvernement dit-on, s'apprête à proposer une reconnaissance juridique des couples homosexuels, de nous interroger sur l'incidence de la vulnérabilité sociale des homosexuels sur l'extension de l'épidémie.

Le débat a porté sur la difficulté, qu'un nombre important d'homosexuel/les rencontre aujourd'hui encore, à être ouvertement homosexuel/le. Sur les risques de précarisation qui souvent en découlent (il faut être prêt à sacrifier son





sida, sexe, amour, dépistage, urgence, drogues,
MST, doutes, hépatites, préservatifs...
osez nous parler de tout.

 **Sida Info Service**
0 800 840 800
à chacun sa réponse

24 h sur 24, confidentiel et gratuit. Pour toutes les questions
juridiques et sociales, Sida Info Droit - 0 801 636 636

politique répressive : le trafic, loin de se tarir se multiplie, la loi de 1970 empêche toute information sur les produits, sur les modalités de leur consommation, sur les risques qu'ils induisent, sur la prévention de ces risques. Ils ont démontré que le premier danger pour la santé des utilisateurs de drogue, c'est la désinformation.

Les participants ont à cette occasion mis en cause le manque d'intelligence des responsables politiques sur cette question, l'indigence de leur réflexion et la nullité de leur mobilisation.

V. Le débat sur les lieux de consommation sexuelle a mis en lumière le besoin de parole des personnes séropositives et la nécessité pour elles de pouvoir s'exprimer sur leur propre sexualité.

On a constaté que, souvent, le séropositif se sent le seul responsable de la prise en charge des gestes de prévention face à son partenaire. Si la séropositivité est connue, le séropositif se voit réduit au statut de vecteur de la maladie. Il lui est, dès lors, interdit de parler de ses propres difficultés à adopter des attitudes de prévention. La place de la négociation entre partenaires et l'organisation des relations sexuelles entre hommes de statut sérologique différent continuent de faire l'objet d'une censure ou d'un non-dit.

Les rencontres se poursuivent.

Michela Frigolini

travail, sa famille, ses relations sociale pour être soi et bien avec soi-même). Cette précarisation compromet gravement la prévention et l'accès aux soins.

Comment se protège un/e homosexuel/le dans le "placard" ? Comment peut-on prendre soin de soi quand on a, et quand on se voit renvoyer, une image négative et dégradante ? Sans estime de soi, n'est-on pas plus tenté de prendre un risque et moins attentif à se protéger ?

IV. Nous avons voulu traiter de l'incohérence entre la politique de prévention en direction des usagers de drogue et la législation qui s'oriente uniquement vers la répression (la loi de 1970).

Les associations de lutte contre le sida, les médecins, les travailleurs sociaux, et même des policiers, comme Yvon Castel, secrétaire général de la FASP (syndicat de policiers) qui participait au débat, ont mis en évidence les limites d'une

Sida : ce n'est pas le moment d'oublier les homos!

Dans une lettre ouverte à Messieurs Bernard Kouchner et Joël Ménard, respectivement Secrétaire d'Etat à la santé et Directeur général de la santé, les associations homosexuelles et de lutte contre le sida protestent contre la suppression du poste du docteur Dominique Delayance, décédé en juillet 1997, qui était en charge du dossier "homosexuels, bisexuels, personnes atteintes et leur entourage" au sein de la Division sida du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Au moment où les progrès thérapeutiques posent aujourd'hui de nouvelles questions comme l'observance des traitements, le dépistage précoce, la prophylaxie, etc., les associations signataires (cf liste ci-après) ne comprennent pas un tel désengagement de l'Etat auprès des homosexuels, bisexuels, et personnes atteintes.

Le docteur Delayance avait su entretenir avec le tissu associatif des relations fructueuses, inscrites dans la complémentarité, la diversité et l'efficacité des programmes engagés.

En l'absence d'un interlocuteur privilégié, les associations redoutent une remise en cause de leur action et s'inquiètent pour la réalisation de nouveaux programmes.

Les homosexuels, qui restent à ce jour les personnes les plus touchées par l'épidémie de sida (45,2 % des cas), semblent également laisser l'Etat dans la plus grande indifférence.

Face à cette situation inacceptable, les associations réclament à M.Kouchner, dans les meilleurs délais, le rétablissement de ce poste et le recrutement de son titulaire.

Liste des premières associations signataires : Centre gai & lesbien de Paris, Kiosque info Sida, Act Up-Paris, SOS Aparts, David et Jonathan, SNEG, fédération Gémini, AIDES Comité Ile de France, Radio FG, Arcat Sida.

Alexis Meunier



L'Ange Heurtebize

Les anges ont un sexe. Depuis toujours. N'alertez pas les poètes, les parents et les créatifs de la pub pour Caprice des dieux, cela leur ferait trop mal. Et puis à quoi bon pulvériser un mythe. C'est sympathique un mythe, cela fait rêver ou planer. Ce sera donc un secret ? Et pas de secret de polichinelle, merci.

Et oui, en toute confiance, les anges ont bien un sexe. Celui que l'on veut. Car les anges sont des êtres gentils, potelés, consensuels, souriants et parfaitement compréhensifs bien qu'adorablement taquins. Et de ce côté-ci du marais, comme une intrusion, les anges se sont faits femmes. Une retouche nécessaire à la masculinité de ce coin de quartier-là.

L'Ange heurtebize est née femme et c'est parfois égocentrique, une femme. Ca aime bien faire des dîners de copines pour parler des mecs, des injustices, des filles, de la justice, de la politique, des amours et du sexe ; et de rire ou de se moquer, de ragoter. De vivre un moment ensemble. Cela se fait beaucoup mais cela ne se dit pas tant que cela.

Il y a donc aujourd'hui un restaurant pour cela. Un restaurant de femmes, non pas

interdit aux hommes mais réservé aux femmes, comme un coin de moment. Pas d'exception, pas d'hommes, et pourquoi pas, pour une fois. Les femmes comme les hommes aiment se retrouver entre elles.

L'Ange Heurtebize c'est un nid tamisé tout en douceur, en réserve. Il ne s'agit pas d'hémiplégie, de "non", il s'agit juste d'un instant. Un moment de rien pour dîner avec sa

vécu et paraissent s'y défaire des rumeurs de la ville. Des soirs, ce sont elles qui créent l'ambiance. Tant pis pour les autres jours.

Voix rauque, mouvements chaleureux, Peggy a l'accueil grand sourire. Cathy est plus discrète. Des fourneaux, il sort une cuisine très classique et très terroir qui appelle les souvenirs : grillades, poissons marinés, champignons, salades croquantes. Et les incontournables du moment, les baies rouges. Les desserts sont à l'image du lieu, confortables, et pour relever le tout, quelques petits vins pas nombreux mais bien choisis.

Anges sur les murs, flammes dorées des bougies sur les tables : c'est un lieu de calme, tout simplement. Après ? Faire un petit tour dans les parfums théinés de Mariages Frères. Et puis revenir à la vie.

Valérie Tardieu

L'Ange Heurtebize
Kathy et Peggy

Strictement pour vous les filles

Renseignements et réservation au 01 42 72 40 10
2, rue de la Verrerie - 75004 PARIS

copine et lui dire que l'on tient à elle, pour se réfugier avec une amie pour partager une nouvelle aventure, une nouvelle joie, un trop lourd chagrin, pour s'enfuir avec sa mère pour profiter d'un moment ensemble.

Un restaurant, non pas interdit aux hommes mais réservé aux femmes

L'Ange Heurtebize pourrait rappeler que vouloir être entre femmes ne signifie pas seulement de l'ostracisme ou l'affirmation d'une sexualité, mais simplement le besoin d'une petite parcelle de tranquillité. L'endroit semble particulièrement apprécié des femmes qui ont déjà un peu

Des nouvelles de l'Ile aux tortues qui est plus que jamais une escale à fréquenter depuis le changement de chef (notre chronique de décembre). La cuisine est encore meilleure et la gentillesse et l'humour de Bernard toujours aussi attentifs et tendres. Avec, dans les assiettes, une gratinée de moules au roquefort, saumon à la confiture d'oignon rouge et le printemps arrivant, les salades vont se faire imaginatives. C'est Bernard qui le dit. On le croit très très volontiers.

V.T.



TO BE TWO

Pour le rencontrer

☎ **08 36 68 29 40**

Duos amoureux

☎ **08 36 68 48 78**

3614

NEWBOY

La messagerie la moins chère

© AB - 3614 : 0,37 F/mn - 08 36 : 2,23 F/mn

PAR MINITEL 3615 DAMIEN

UNIQUE
08 36 68 62 62

CODE 2021

Services entièrement réservés aux adultes. Connection (08 36 68 62 62) (0815 : 1,29 F/MIN) - Photo : H. ...